



Motion d'orientation SNPJS-CGT adoptée au congrès extraordinaire du 15 décembre 2025

REBONDIR EN TEMPS DE CRISES

La présente orientation est présentée au titre de l'année civile 2026. Elle a pour fonction de clore la mandature 2023-2026 marquée par des conflits internes reposant principalement sur des pratiques discordantes de travail, de procès inconvenants, de mandatements ne reposant pas sur des échanges préalables collectifs au sein des instances nationales. En janvier 2027 un congrès ordinaire aura à désigner une équipe nationale renouvelée pour permettre un avenir commun susceptible de donner un nouvel élan à la CGT dans les services et établissements de la Jeunesse et des Sports. Dans cette année 2026 le syndicat et la CGT auront besoin de toutes les compétences, sans ostracisme à l'encontre des camarades de lutte et sans-faux procès. Tel est l'esprit de la présente orientation qui se veut unitaire, de transition et de transmission, sans exclusive.

Un peu d'histoire récente depuis 2023 pour expliquer ce congrès extraordinaire 2025

Fin 2022 le SNPJS a accueilli, sans pour autant envisager de fusion syndicale, environ la moitié des adhérents et la plus grosse part militante du syndicat EPA en partance de la FSU. Ces camarades voulaient rejoindre la CGT pour renforcer de manière unifiée le syndicalisme de transformation sociale. Ce rapprochement ne s'est pas fait sans douleur de part et d'autre. Les camarades accueillis ont tout perdu de leur logistique antérieure bien supérieure à celle du SNPJS-CGT : locaux, décharges syndicales, secrétariat permanent, moyens financiers basés sur des cotisations demeurant largement acquises au syndicat.

Très vite des conceptions différentes de pratiques syndicales et du fonctionnement démocratique sont apparues. La place du secrétariat général résumée à une fonction de coordination générale dans EPA est apparue plus personnalisée au SNPJS. Les cultures syndicales et modes d'organisation étaient forts différents entre les deux syndicats ayant un rapport d'un à trois en termes d'adhérents et une sociologie syndicale plus marquée par les métiers parmi les ex EPA.

Le congrès « fondateur » du SNPJS nouvelle formule s'est tenu à Montreuil en novembre 2023 sur la base de statuts renouvelés. Ils ont été concertés avec la FERC par des camarades mandatés. Ils respectent les principes d'organisation de la CGT et la conception collective d'élaboration démocratique.

Ce congrès « fondateur » a très clairement fait apparaître une divergence d'appréciation des modes opératoires syndicaux entre les accueillis et une majorité d'accueillants. Pour témoigner d'une nouvelle page commune à écrire un co secrétariat général sous la forme d'un « ticket » ex EPA et courant historique SNPJS a été mis en place. Sans qu'il y ait de désaccord sur l'orientation globale, une somme importante d'aspérités a émaillé les rapports principalement entre l'ancien secrétaire général reconduit et les membres les plus actifs venus de la FSU. Le rappel aux statuts, à la transparence des pratiques, à la nécessité d'élaboration collective a été au cœur des sujets fâcheux et

fâchant. Une focalisation et une personnalisation contre un camarade ex FSU a abouti sur des écrits et propos dont chacun.e a été rendu.e destinataire.

Un congrès extraordinaire en 2024

De manière majoritaire, à l'été 2024, le Bureau National du SNPJS a décidé d'un nouveau congrès pour remettre entre les mains des membres du syndicat (la base adhérente) le soin de trouver des solutions respectueuses de toutes et tous, reposant sur des pratiques loyales, cessant les procès ad hominem, arrêtant les écrits internes à la CGT agressifs et destructeurs.

La majeure partie « historique » était opposée à ce congrès, tout comme la direction de la FERC. Il s'est tout de même tenu dans le respect des statuts. Une nouvelle déclaration d'une rare violence a été renouvelée la veille du congrès ciblant le même camarade à partir d'arguments accusant les ex FSU de fonctionnement en secte. Cet écrit a eu un effet dévastateur. Le congrès a élu au premier tour d'un scrutin 13 membres à la CEN du syndicat, 4 autres candidats – signataires de l'écrit – ont été élus, mais au second tour.

La direction de la FERC et la partie historique du syndicat ont quitté le congrès le soir du premier jour. Le congrès ayant un quorum maintenu a poursuivi ses travaux et réparti les fonctions en réservant des places pour tous les élus et leurs sensibilités. La pluralité des opinions étant à respecter le congrès est allé jusqu'à réserver un tiers des sièges (au lieu du quart) à la composante hostile au congrès tant à la CEN qu'au BN.

La FERC a immédiatement mis en place une commission des conflits. Le boycott du BN et de la CEN par la partie hostile au congrès dure depuis novembre 2024.

Un congrès extraordinaire en 2025

Le SNPJS comptait en réel moins de 40 syndiqués fin 2022. Il y en avait un peu moins de 100 en 2023. Puis, après un départ d'ex EPA très significatif, il ne restait que 70 membres à jour en 2024. En 2025 c'est moins de 50 syndiqués.

La FERC menace d'exclusion le syndicat. Elle peut reconstruire une autre entité à brève échéance. Elle a demandé un congrès extraordinaire à la direction du SNPJS pour mettre à l'ordre du jour son analyse et ses remèdes qui passent par la mise en retrait de certains camarades.

La CEN du SNPJS – réunie sans la partie toujours en boycott – a unanimement convenu de répondre favorablement à la FERC en provoquant le débat nécessaire et en mettant en perspective dans une année le renouvellement militant actuel. Il doit permettre de faire cesser des attaques déplacées. Il doit aussi permettre de donner un avenir à la CGT au sein de Jeunesse et Sports car sans recherche de solution commune acceptable c'est la CGT qui disparaîtra alors qu'à ce jour même la DGRH, la DJEPVA ou la DS reconnaissent le travail de production du SNPJS.

Prononcer l'exclusion du SNPJS à un an du scrutin du 10 décembre 2026 (élections dans la fonction publique) serait un suicide collectif. Il entraînerait des répercussions sur l'ensemble de la CGT au sein de l'éducation nationale en termes de réputation et moyens divers.

L'orientation 2026 est tributaire des enjeux syndicaux 2026 et politiques 2027

Pour tenter de remédier à la crise interne actuelle le Bureau national sortant propose de concentrer son attention sur les élections professionnelles du 10 décembre 2026 et les enjeux politiques 2027.

Il s'agit ici d'une orientation globale qui n'a pas prétention à traiter de la totalité des mandats à prendre. Ils ne peuvent au demeurant être tous prévisibles et le congrès a pour fonction de les préciser et les adapter.

Le SNPJS CGT entend défendre :

1. Un maintien du périmètre ministériel Jeunesse et Sports réuni dans un ministère autonome, c'est-à-dire avec un.e ministre de plein exercice. Ce ministère doit être reconnu comme éducatif tout au long de la vie et cesser de se racornir sur des aspects de réglementation qui le préparent à devenir une administration vouée au ministère de l'Intérieur et ses préfetures. Il y a donc nécessité de réaffirmer notre mandat « tous en DRAJEPS » et d'instances de dialogue social locales spécifiques à Jeunesse et Sports.

2. Une autre gouvernance du Sport que celle en cours avec l'ANS. La suppression de l'ANS doit être concertée et préparée avec le retour à la Direction des Sports de certaines compétences et la responsabilité confiée à l'INSEP sur l'animation nationale du réseau de la haute performance. De ce point de vue la place des Maisons régionales doit être revue et redéfinie pour continuer à assurer dans des conditions pérennes la préparation des athlètes en lien avec leur fédération. Les conférences territoriales des financeurs doivent être repensées à l'occasion de la remise en question de l'ANS. Mais surtout le Budget du Sport doit respecter les engagements non tenus sur l'héritage des JOP 2024. Le Code du Sport devra prendre en considération tous les changements à intervenir. Les recrutements de CTS devront être préservés sans pour autant sacrifier les formateurs en établissements et les conseillers d'animation sportive des services. Enfin, la direction des Sports doit assurer sa pleine responsabilité sur la tutelle des établissements du Sport qui, pour les CREPS devrait d'ailleurs revenir à la double tutelle avec la DJEPVA. Tout est à revoir sur l'autonomie des établissements et leur modèle économique. L'Ecole des cadres du Sport est totalement à revoir. Elle sert aujourd'hui une logique confidentielle pour construire un vivier de chefs d'établissements ou DTN en écho à une logique d'entreprise ordinaire.

3. La DJEPVA doit être profondément transformée et retrouver la dimension éducatrice qu'elle a perdue. Un big bang est là nécessaire. La lubie du SNU a disparu. Si une attention particulière doit être portée aux agents mobilisés antérieurement sur le SNU (à la Centrale comme dans les services) cette vigilance doit aussi être accompagnée d'un changement de paradigme sur la notion d'engagement et la construction de parcours citoyens. Enfin, le logiciel actuel de la DJEPVA sur ses rapports à la vie associative doit intégrer les réflexions indispensables pour cesser d'être dans des logiques d'appels d'offres, de commande publique, et de suspicion anti-républicaine, qui instrumentent la vie associative au lieu d'en respecter ses parts d'autonomie et sa fonction citoyenne et entraîne des services à participer aux Cellules Départementales de Lutte contre l'Islamisme et le Repli Communautaire sous l'égide des préfetures. Cette refondation passe notamment par une reconnaissance législative des démarches d'éducation populaire associatives et la préservation de l'INJEP dans ses fonctions indépendantes de recherche scientifique, de débats, et de lieu de ressources accessibles et gratuites sur l'éducation populaire, la jeunesse et les questions éducatives et non pas comme une agence de consultants instrumentalisés par les politiques gouvernementales.

4. La DGRH est devenue le « Grand Timonier » face à la DS et la DJEPVA.

L'intégration au MEN/MESR se traduit par une gestion RH héritée des non enseignants pour les PTP JS et de l'encadrement du MEN pour l'inspection. L'autonomie des recteurs détruit peu à peu les spécificités JS de la filière administrative et considère de plus en plus les PTP JS des services comme des attachés. La souffrance des collègues désireux de faire respecter leur statut est patente. Le SNPJS se battra sur cet aspect comme sur les carrières des PTP JS qui méritent une refonte importante et urgente des éléments de barèmes pour les déroulements de carrières. La formation professionnelle est indigente et accompagne la volonté politique de faire disparaître les statuts de PTP JS pour les privatiser pour certains et les rendre administratifs pour d'autres. Le SNPJS

continuera de porter la nécessité de repenser la formation initiale et professionnelle (plan national de formation-PNF) pour redonner sa place au compagnonnage technique et pédagogique, la revendication concrète de spécialités JEP, la mise en perspective de dominantes pour les CAS et un positionnement d'accompagnement de pratiques associatives pour toutes et tous en proximité territoriale contre le renvoi des personnels à des formations académiques qui nous éloignent du collectif national de nos métiers et de l'identité Jeunesse et Sports. Le SNPJS milite pour le recrutement d'inspecteurs JS et de personnels administratifs et pour la valorisation de leurs spécificités statutaires.

5. La crise politique engendrée par les choix politiques et économiques du Président de la République d'une part, de ses gouvernements successifs ensuite, appelle **un changement qui pour les salariés, retraités et privés d'emploi, pour l'espoir des jeunes, doit être de justice sociale.** Pour le SNPJS, afin de faire obstacle à l'extrême droite comme au néolibéralisme destructeur d'acquis sociaux et de la planète il y a nécessité de mener une campagne syndicale en direction des composantes d'alternative de gauche qui ont l'obligation impérieuse de se rassembler au lieu de se diviser et s'invectiver pour certaines. Dans cet ordre d'esprit le SNPJS portera auprès des députés et plus largement des parlementaires ainsi que des organisations syndicales et collectifs associatifs intéressés ses propositions de loi pour l'éducation populaire et son alternative à l'ANS pour une nouvelle gouvernance du Sport. Si les forces de gauche ne reprennent pas dans leurs programmes des éléments de nos revendications, notre syndicalisme de proposition restera lettre morte.

6. **Une vie syndicale renouvelée pour le SNPJS-CGT.** Le débat d'orientation doit intégrer les éléments de crise interne actuelle. Le boycott des instances ne fait rien avancer. Il attend en réalité un verdict pouvant passer par le bannissement du SNPJS afin de régler un débat d'opposition sur des pans de mandats professionnels et surtout sur des pratiques. La présente motion d'orientation propose que la CEN et le BN soient composés sur des bases responsables, et en fonction des débats démocratiques du congrès. Un titulaire dans une instance doit participer aux débats et à la définition des mandats de son syndicat. Un délégué face à un ministre, ou une administration, ou des élus, doit avoir reçu mandat pour dialoguer. Un vadémécum spécifique au SNPJS existe. Il doit être repris en congrès s'il ne convient pas. Aucun interdit de personne ne doit être posé dans cette année 2026 extrêmement sensible. La sagesse devrait obliger à rassembler toutes nos intelligences disponibles et nos forces de travail. Malgré les graves propos proférés, les écrits malveillants, les menaces avancées dans le syndicat et en dehors, il faut en 2026 faire cesser les boycotts, payer ses cotisations pour certaines et certains, s'en tenir aux règles du travail collectif d'élaboration de mandats pour retrouver ce qui fait le sens du syndicalisme et de la solidarité ouvrière et salariale, entre actifs et retraités.

Nos statuts prévoient la création de sections locales. Avec les adhérent.e.s, il faut les installer. Notre vitalité syndicale réside dans la présence et la vie démocratique locale.

Le travail intersyndical à Jeunesse et Sports doit être poursuivi malgré le contexte de concurrence à venir avec les élections professionnelles. Nous ne pouvons gagner seuls des avancées. Nos analyses et productions comptent et cela doit continuer. La mise en place de formations syndicales pourra permettre de créer de la culture commune, de la transmission, des débats et des orientations sur des enjeux repérés par les groupes de travail ou instances du SNPJS.

7. **Dans la FERC,** le SNPJS, tout en respectant les décisions de congrès de la fédération sur les périmètres des syndicats, continuera de porter le besoin impérieux d'un espace souple et permanent d'échanges entre tous les syndicats compétents sur le sport ET l'éducation populaire et la vie associative, sur les cultures populaires aussi. Dans les académies comme à l'administration centrale le SNPJS entend pouvoir travailler avec la CGT Educ'action pour témoigner de l'élargissement des

compétences de la CGT et faire prendre en compte les attentes de tous les salariés relevant des mêmes instances de dialogue social. En administration centrale l'enjeu est d'importance car si la CGT Educ'action est la mieux placée sur tout ce qui relève des conditions d'emploi, sur les incidences qui touchent aux missions, à la structuration de l'appareil ministériel à la centrale, le SNPJS-CGT est à l'évidence compétent sur les attributions ministérielles qui relèvent du CSAM JS. Nous plaidons pour la refondation totale du ministère Jeunesse ET Sports et la co-construction des politiques publiques du sport et de l'éducation tout au long de la vie avec le secteur associatif pour prendre en compte les salariés des associations, leurs bénévoles et employeurs, leurs modèles économiques -qui sont à interroger-, leurs places auprès des usagers et citoyens. Les transferts et partages de compétences entre l'Etat et les collectivités sont indispensables à analyser. Les conventions collectives de salariés des branches ont selon nous à reconnaître la fonction associative d'éducation tout au long de la vie que la vie associative peut représenter. L'abrogation du Contrat d'engagement républicain que nous portons au SNPJS et d'autres sujets doivent pouvoir être débattus ensemble.

Cette motion s'inscrit dans un ensemble de principes et valeurs qui veulent toutes correspondre avec celles de la CGT pour un syndicalisme solidaire, uni, rassembleur et indépendant des partis-pris politiques.

Un sursaut est nécessaire. Il nous faut engager des mutations indispensables sans remettre en cause les fondements du syndicalisme. Cela peut apparaître comme relevant de l'art du funambule. Nous y parviendrons à condition d'abandonner les réflexes rassurants des appareils pour laisser la place au débat, à la transmission, à l'action solidaire.